

Québec, le 29 mai 2015

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-
Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

Madame Marie-Ève Fortin
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de Parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien de Napierville

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 19, 20 et 21 mai derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes dont les réponses sont requises pour le 2 juin 2015, au plus tard :

Question 1

Actuellement, c'est la note d'instruction 98-01 qui est utilisée pour évaluer l'impact sonore émanant de sources fixes non réglementées dont les éoliennes. Lors d'audiences concernant d'autres projets éoliens, le ministère avait fait mention qu'il était possible que des directives particulières quant au bruit émanant des parcs éoliens soient élaborées. Quel est l'état de la réflexion du ministère à ce sujet ? (réf. Rapport BAPE # 279, Projet de parc éolien de Saint-Valentin, p. 74).

Question 2

Est-ce que le ministère dispose d'un protocole de suivi du paysage ? Que peut-on apprendre des suivis réalisés dans d'autres parcs éoliens au Québec. Pouvez-vous déposer les suivis ou un résumé des suivis réalisés dans le cadre d'autres projets ?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc
Pour Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. : M^{me} Marie-Josée Lizotte